



GARANTIE À VIE LIMITÉE DU PRODUIT LUXCLEAR™ PROTECT

AGC garantit à l'utilisateur final d'origine¹ que son verre à revêtement Luxclear™ Protect demeurera exempt de corrosion visible² et de taches sur la surface du revêtement pour la durée de vie du produit quand il est installé dans une douche ou une baignoire, et ce, expressément conditionnellement au respect de toutes les exigences suivantes par l'utilisateur final d'origine :

1. Le produit est enregistré au www.luxclearprotect.com dans les trente (30) jours civils suivant l'achèvement de l'installation;
2. Le produit est bien entretenu tout au long de sa durée de vie conformément aux directives d'AGC;
3. La réclamation au titre de la garantie est transmise à AGC par soumission électronique d'un formulaire de réclamation au titre de la garantie pour le produit Luxclear Protect.

La présente garantie **ne couvre pas** les égratignures, les éclats, le bris et les dommages causés par une mauvaise installation ou toute autre cause qui échappe au contrôle d'AGC ou si le produit est modifié de quelque façon que ce soit. La garantie n'est ni transférable ni cessible, et elle ne vise aucune autre application que les douches ou les baignoires.

La présente garantie est frappée de nullité advenant l'une des situations suivantes :

- Utilisation de nettoyeurs abrasifs, notamment, sans toutefois s'y limiter, les produits Comet®, Ajax® ou CLR Sparkle®, sur le produit;
- Utilisation d'acides, d'alcalis ou d'autres produits chimiques puissants sur la surface revêtue;
- Utilisation de tampons abrasifs ou de brosses sur la surface revêtue;
- Utilisation de grattoirs, de lames de rasoir ou d'autres outils aiguisés sur la surface revêtue;
- Le non-respect des directives d'AGC relativement au produit.

Si AGC reconnaît que le produit est défectueux, AGC, à son seul gré, remplacera le produit ou remboursera uniquement le coût original du verre. **EN AUCUN CAS AGC NE SERA TENUE RESPONSABLE DES FRAIS RELATIFS AU RETRAIT DE PRODUITS DÉFECTUEUX, DE L'INSTALLATION DE PRODUITS DE REMPLACEMENT OU POUR TOUT DOMMAGE-INTÉRÊT PARTICULIER, ACCESSOIRE OU INDIRECT, LES PERTES OU DOMMAGES RELATIFS À L'INTÉRÊTS-RÉTABLISSEMENT, LES DOMMAGES OU LES PERTES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES PERTES D'UTILISATION, DE JOUISSANCE OU D'OCCASIONS D'AFFAIRES.** L'utilisateur final d'origine mettra à la disponibilité d'AGC, à des fins d'inspection, tout produit installé qu'il déclare défectueux ou faisant l'objet d'une réclamation en vertu de la présente garantie. La garantie est frappée de nullité si l'utilisateur final d'origine omet ou refuse de mettre à la disponibilité d'AGC, à des fins d'inspection, le produit prétendument défectueux, comme stipulé ci-dessus, dans un délai raisonnable après la soumission de la réclamation au titre de la garantie, délai qui ne dépassera en aucun cas trente (30) jours civils après la soumission de la réclamation. En outre, la garantie est frappée de nullité si l'utilisateur final d'origine modifie, retire, détruit ou élimine le produit de son installation d'utilisation (c.-à-d., de tout produit ou de toute installation ou de tout système de vitrage final) avant qu'AGC ne termine son inspection ou son examen du produit.

SAUF DISPOSITION EXPRESSE DE LA PRÉSENTE, AGC NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE, ET Y RENONCE PAR LA PRÉSENTE, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES PAR LA LOI, LA CONDUITE HABITUELLE, LES MODALITÉS D'EXÉCUTION, L'USAGE DU COMMERCE OU AUTREMENT, CONCERNANT TOUS LES PRODUITS FOURNIS OU VENDUS PAR AGC À L'UTILISATEUR FINAL D'ORIGINE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE OU À DES FINS PARTICULIERS, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU CONCERNANT TOUTE AUTRE QUESTION. LA PRÉSENTE GARANTIE CONSTITUE LE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS POUR TOUTE RÉCLAMATION CONCERNANT LE PRODUIT.

Directives d'entretien du produit Luxclear Protect

L'entretien convenable du produit Luxclear Protect exige un nettoyage à la main. Quand le produit est installé dans des enceintes de douche et de baignoire, utiliser un racloir en caoutchouc souple pour retirer l'eau après chaque utilisation afin que le verre Luxclear Protect conserve une belle apparence entre les nettoyages réguliers. De plus, cette mesure facilite le nettoyage régulier. Le nettoyage régulier doit se faire conformément aux recommandations suivantes :

- Bien mouiller la surface du verre à l'aide d'eau pour en éliminer les contaminants;
- Nettoyer le verre à l'aide d'un chiffon doux ou d'une éponge (le produit Magic Eraser® est également accepté) et l'un des nettoyants commerciaux présentés ci-dessous. Après le nettoyage, bien rincer à l'eau et assécher le verre. Un racloir en caoutchouc souple ou des chiffons propres peuvent être utilisés pour assécher le verre. Nous recommanderons de nettoyer fréquemment le verre;
- Les nettoyants commerciaux suivants peuvent être utilisés : le nettoyant à vitre Clorox®, le nettoyant Fantastik®, le nettoyant pour salles de bain Lysol®, le nettoyant pour salles de bain Mr. Clean®, le nettoyant Invisible Glass®, le nettoyant à vitre sans ammoniacque Sprayway®, le nettoyant pour douches Tilex®, le nettoyant à vitre sans ammoniacque Windex®, le nettoyant polyvalent Windex avec vinaigre, le nettoyant polyvalent Soft Scrub® et le nettoyant pour douches Scrubbing Bubbles®. Autrement, un mélange à parts égales d'eau et de vinaigre blanc peut être utilisé;
- L'utilisation de produits qui ne sont pas indiqués dans la présente est interdite sur le verre Luxclear Protect.

¹ « Utilisateur final d'origine » indique la personne qui achète le produit Luxclear Protect et qui installe ce dernier dans sa résidence ou autre propriété, ou une personne qui retient les services d'un entrepreneur agréé à des fins d'achat et d'installation du produit Luxclear Protect pour sa résidence ou pour une autre propriété, ou le premier propriétaire d'une résidence ou d'une autre propriété où le produit Luxclear Protect a été installé comme installation neuve.

² Il est garanti que le produit Luxclear Protect présentera au plus 1 % de brume pour la période de la présente garantie.